



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale



DOSSIER DE PRESSE

Stratégie régionale sport santé 2020-2024 en Bourgogne-Franche-Comté



Contact presse

Lauranneournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.ournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex

La nouvelle stratégie régionale sport santé 2020-2024 a été présentée le 1^{er} décembre 2020 par l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale aux principaux acteurs du sport et de la santé de Bourgogne-Franche-Comté.

Elaborée en collaboration étroite avec le Conseil Régional et avec l'appui du Réseau Sport Santé, elle a mobilisé la contribution des acteurs du sport et de la santé pour définir les priorités d'actions à mettre en œuvre ces 5 prochaines années en région en faveur de l'amélioration de la santé par l'activité physique et sportive.

L'activité physique, un déterminant majeur de la santé

L'activité physique est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie.

En France, 1 Français sur 2 ne pratique jamais de sport. Pourtant les bienfaits de l'activité physique et sportive (APS) sont reconnus comme contribuant au bien être des individus dès le plus jeune âge mais aussi chez l'adulte et le senior. L'APS occupe un rôle important dans la prévention de nombreuses pathologies et du surpoids.

Par ailleurs, **11 millions de personnes sont prise en charge par l'Assurance maladie dans le cadre des affections de longue durée.** L'activité physique adaptée (APA) contribue à améliorer l'état de santé et ses bienfaits constituent un réel apport permettant aux personnes de mieux vivre avec la maladie et de mieux supporter les traitements. **L'activité physique et sportive est reconnue comme une thérapeutique non médicamenteuse par la Haute Autorité de Santé depuis 2011.**

La dernière publication de l'ANSES du mois de novembre 2020 sur l'inactivité physique et la sédentarité chez les jeunes, montre que les 2/3 des 11-17 ans se situent à un niveau de risque élevé, ce qui peut se traduire par du surpoids, de l'obésité, des troubles du comportement alimentaire ou encore une qualité du sommeil et de vie altérée. Or, les habitudes prises à l'adolescence tendent à s'installer, avec un impact sur la santé et la qualité de vie à l'âge adulte.

Ainsi, la Stratégie Régionale Sport-Santé (SRSS) 2020-2024, qui prend le relais du Plan Régional Sport-Santé-Bien-Être 2016-2020 et dont les orientations s'inscrivent dans celles de la stratégie nationale sport santé 2019-2024, fixe 2 priorités :

Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

L'enjeu est d'encourager la pratique d'une activité physique et sportive à tous les âges de la vie, de manière régulière, durable et adaptée, et lutter contre les comportements sédentaires dans la vie quotidienne. Ainsi, **la SRSS définit des actions visant la promotion et le développement de l'APS auprès des scolaires et des étudiants, en milieu professionnel, auprès des seniors mais également auprès de publics spécifiques notamment en milieu pénitentiaire.**

La SRSS vise également à promouvoir les mobilités actives pour les déplacements au quotidien dans les espaces publics notamment à vélo pour les trajets domicile-école et domicile-travail. Elle fait le lien avec le Plan National Nutrition Santé et le document d'orientation du Conseil Régional « les pistes d'action pour le vélo en Bourgogne Franche Comté » adopté le 9 octobre 2020.

Contact presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

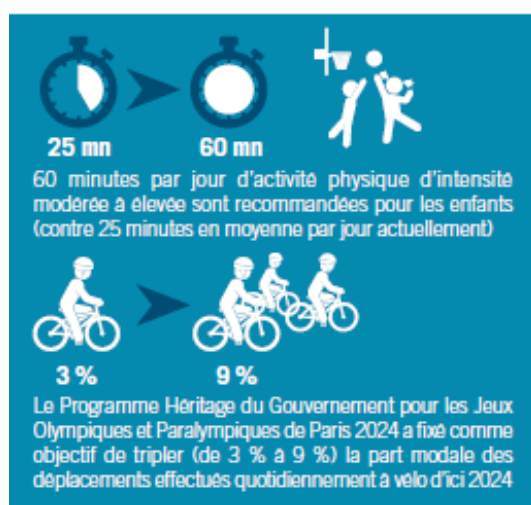
ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex

Focus sur le déploiement des **maisons sports santé** :

Les maisons sports santé sont destinées à accompagner les personnes souhaitant débuter ou reprendre une activité physique et sportive pour leur santé et leur bien-être. L'originalité de ces structures réside dans la collaboration étroite entre professionnels du sport et de la santé pour offrir un suivi personnalisé et sur mesure prenant en compte l'âge, l'état de santé et le niveau sportif de la personne à accompagner. Ces espaces peuvent être des structures physiques intégrées au sein d'une association, d'un hôpital, d'un établissement sportif ou des plateformes digitales.

Au niveau national, l'objectif fixé est de 500 maisons sport-santé à l'horizon 2022. **En Bourgogne-Franche Comté, 8 maisons sport-santé sont labélisées depuis fin 2019** suite à un premier appel à projet national. **L'objectif de la SRSS est de faire en sorte de disposer d'une implantation territoriale équilibrée afin d'offrir au travers d'un programme éducatif, préventif, thérapeutique, une accessibilité plus importante à la pratique du sport à des fins de santé.**

Pour plus d'informations et connaître la liste des maisons sport-santé : <https://pole-sante.creps-vichy.sports.gouv.fr/>



Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques

Les enjeux sont de promouvoir le rôle majeur de l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques (APA) dans un parcours de soin pour le traitement des maladies chroniques et de développer sur le territoire l'accès à des structures dispensant de l'APA.

Ainsi, la SRSS 2020-2024 prévoit de développer la pratique d'APA sur prescription pour les personnes atteintes de maladies chroniques à travers le **dispositif PASS** (Parcours d'accompagnement sportif pour la santé) et **les ateliers « Pass'Sport Forme »** destinés aux enfants et adolescents en surpoids et obésité.

Elle prévoit également de promouvoir l'APA auprès de certains publics prioritaires tels que les personnes en situation de handicap, celles en situation de grande précarité mais également pour les familles monoparentales et les aidants de proches en situation de dépendance. En effet, pour ces derniers, il est souvent difficile de libérer du temps pour une pratique sportive avec des conséquences tant sur leur état de santé physique que psychique.

Contact presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoires
21035 Dijon Cedex

Focus sur le **portail EsPASS** : La plateforme des acteurs du Sport - Santé en Bourgogne / Franche-Comté :

Cette plateforme, portée par le réseau sport-santé, vise à favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'activité physique adaptée des patients atteints d'affections de longue durée (ALD). Il est essentiel pour les patients et pour tous les professionnels du parcours de soins (médecins traitants prescripteurs ainsi que professionnels de santé et du sport chargés de dispenser l'APA aux patients) d'avoir une meilleure visibilité et lisibilité de la qualité de l'offre d'APA de proximité.

En ligne depuis janvier 2020, le **portail EsPASS cartographie les structures proposant des offres de pratique sport-santé en BFC** notamment dans le cadre de l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique. **L'objectif de la SRSS 2020-2024 est de développer ce portail pour rendre lisible et visible les offres sport-santé de qualité en région BFC pour les patients, comme pour les professionnels de la santé et du sport.**

Site internet : <https://epass-bfc.fr/>



Pour plus d'informations :

La stratégie régionale sport santé 2020-2024 est consultable sur :

- Le site internet de l'ARS : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>
- Le site internet de la DRDJSCS : <http://bourgogne-franche-comte.drdjcs.gov.fr/>

D'autres informations sur le sport-santé sont consultables sur :

- <https://www.cros-bfc.fr/reseau-sport-sante>
- <https://www.mangerbouger.fr>
- <https://www.sante-environnement-bfc.fr/>

Contact presse

Lauranneournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex